

FO

LCL

Intér€ss€m€nt / Participation : Nouvel accord plus simple, plus lisible

www.fo-lcl.fr

N° 798 - 7 juin 2007



Ce jour se déroulait l'ultime négociation entre Syndicats et Direction, sur l'accord intéressement/participation qui s'appliquera aux exercices 2007 à 2009.

Nouvelle formule de calcul :

9,5%
**Du résultat net
avant impôts de
LCL BAP**



Nouvelle répartition Participation et Intéressement :

50%
Temps de travail

50%
Salaires (RBA)

**Pétition
intersyndicale
sur complément
d'intéressement**

**+ de 10.000
SIGNATURES**

Les grandes lignes de l'accord 2007-2009

Afin de ne pas renouveler les défauts de l'ancien et mauvais accord qui s'est appliqué jusqu'à l'exercice 2006 (et dont vous venez de percevoir les montants), **FO LCL** avait des revendications claires et précises auxquelles, pour certaines, la Direction a répondu favorablement :

- **Un accord plus lisible et compréhensible par tous** : le périmètre retenu pour le calcul de la Rémunération Variable Collective (RVC) sera LCL Banque de Proximité (BAP) au lieu de la holding, structure qui venait « plomber » les résultats,
- **Une formule de calcul plus simple** : la RVC sera égale à **9,5% du résultat net avant impôts de LCL Banque de Proximité**. Afin de neutraliser l'effet négatif d'éléments exceptionnels (plan de préretraite,...), un plafond de charges d'exploitation fixé à 2550 K€ s'appliquera pour le calcul de l'intéressement, si nécessaire,
- **Un accord plus distributif : 9,5% seront distribués au lieu de 8,4% cette année**. A titre d'exemple, un salarié a perçu en moyenne 3.133€ en 2007 (sur exercice 2006). Il aurait touché 3.557€, soit 424€ de plus avec la nouvelle formule.

La RVC 2006 perçue en 2007 correspondait à 9,8% de la masse salariale. Ce nouveau système de calcul aurait permis de distribuer 11,1%, se rapprochant ainsi un peu plus des autres établissements bancaires et entités du Groupe.

Une nouvelle répartition

Pour rappel, dans l'ancien accord :

- La participation était totalement calculée par rapport à la rémunération (RBA),
- Et l'intéressement : 60% sur le temps de travail, 40% sur le salaire.

La Direction souhaitait rendre la répartition de la RVC plus inégalitaire en inversant les pourcentages soit 40% sur le temps de travail et **60% par rapport au salaire !** C'est à dire, plus pour les gros salaires et moins pour les autres.

FO LCL n'a eu de cesse de revendiquer plus d'égalitaire. La RVC, Rémunération Variable Collective récompense une performance COLLECTIVE, le travail de l'ensemble des équipes. D'autres moyens existent pour récompenser la performance individuelle (RPC, Bonus, augmentation de RBA, prime...).

A force de persévérance, **FO LCL a obtenu une répartition plus équitable : Harmonisation de la répartition de la Participation et de l'Intéressement :**

- 50% sur salaire (RBA),
- 50% sur temps de travail.

Ainsi, la Participation qui était à 100% inégalitaire devient plus équitable. Participation qui à l'avenir, d'après les projections de la Direction, va augmenter de façon significative.

FO LCL demande toujours un supplément à l'intéressement

FO LCL, à l'origine de cette demande, continue son action. **La pétition intersyndicale a recueilli plus de 10.000 signatures à ce jour**. Nous tenons à vous en remercier. Celles-ci seront remises à la Direction lors du prochain CCE soit le 14 juin prochain. Nous réclamerons donc, à nouveau un complément à l'intéressement versé cette année. **A suivre...**

FO LCL a d'ailleurs fait acter dans le nouvel accord, la possibilité de verser un complément d'intéressement en cas d'évènement exceptionnel.